

L'an deux mille seize, le vingt et un mars à dix huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Syndical de la Maison intercommunale de la Petite Enfance « Les Ifs » en séance publique sous la présidence de Mme Maryse DI BERNARDO, *Présidente du SIRÉ.*

Etaient présents :

Voix délibératives :

Mmes DUCLOS, LANGLAIS et PERRET,  
MM. ANDRE, COUTREAU, FASQUEL, FASTERÉ, LÉCRIVAIN et MULLER.

Membre(s) suppléant(s) avec voix délibérative :

M. DUMONT

Membre(s) suppléant(s) sans voix délibérative :

M. MORICEAU

Absents excusés : Mmes BERGAMINI et CLAUDEL, M. PINCHAUX

Secrétaire de séance : M. FASQUEL.

\*\*\*\*\*

*Le procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical est présenté à l'approbation.*

*M. MORICEAU souhaite apporter une modification au point n°2 « Subventions aux associations » au motif que le débat très animé autour de l'attribution des subventions ne lui a pas permis d'apprécier la notion de vote et indique qu'il se serait abstenu. Il est proposé au Comité Syndical que M. MORICEAU annote le compte-rendu en marge pour signifier son abstention au vote du point n°2 « Subventions aux associations ». Les Membres présents acceptent à l'unanimité.*

*Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité avec annotation en marge de la page 7/9.*

\*\*\*\*\*

## Communication(s) de la Présidente :

- **Modification de l'ordre du jour**

Mme la Présidente sollicite l'approbation des membres présents pour modifier l'ordre du jour comme suit :

☞ **Ajout à l'ordre du jour**

☞ **Colonies de vacances été 2016 – Participations financières des familles**

**Les membres présents approuvent à l'unanimité la modification apportée à l'ordre du jour.**

- **Demande de disponibilité d'un Adjoint technique**

Le responsable technique du SIRÉ a sollicité une mise en disponibilité pour convenance personnelle de 3 ans à effet au 30 avril prochain.

Considérant que la perte de la gestion de la restauration du collège va libérer du temps pour les autres agents du SIRE (accueil du public, enregistrements des règlements, suivi des comptes de restauration, livraisons des écoles...) et que l'adhésion des communes à la Communauté Urbaine GPSO risque de modifier les compétences du Syndicat, il semble préférable de ne pas procéder au remplacement de l'agent dans l'immédiat.

Les tâches effectuées par l'agent sortant pourront être réparties entre les 2 adjoints administratifs et l'adjoint technique du SIRÉ.

D'autre part, il est à noter que l'adjoint administratif sur un poste à 80% sollicitant une évolution de son temps de travail pour atteindre un taux d'activité à temps plein, une modification du tableau des effectifs pourrait être envisagée dans les mois à venir si la charge de travail le nécessitait.

- **Informations relatives à la participation des communes**

Lors de la réunion du Bureau syndical du 15 février dernier, des questions ont été soulevées relatives à l'utilisation de l'excédent constaté aux résultats cumulés 2015. La finalité étant de pouvoir alléger la participation des communes.

Suite à différents échanges avec le Responsable financier de la commune d'Epône, le Bureau du Contrôle Budgétaire de la Préfecture et l'Adjoint de Mme la Trésorière d'Epône, Voici ce qui est à retenir :

Il est constaté aux résultats cumulés 2015, un excédent relativement important de la section d'investissement. Cet excédent a pour origine le fait que pendant plusieurs années, le SIRE a constitué des réserves en prévision d'opérations qui ont été abandonnées. A ce jour, les statuts du SIRE prévoient principalement des dépenses de fonctionnement. Des investigations ont donc été menées dans l'objectif d'utiliser l'excédent de la section d'investissement dans le but d'atténuer la participation des communes.

**Hypothèse n°1 - Non réalisation de la recette de fonctionnement au 74748 (participation des communes)**

Les crédits ouverts en recettes sont indicatifs et n'ont pas obligation d'être atteints.

Dans l'hypothèse où le crédit ouvert à l'article 74748 - participation de communes- ne se réalise pas en totalité, la section de fonctionnement est alors déficitaire.

En fin d'exercice, ce déficit peut être compensé par la section d'investissement si cette section est excédentaire.

Il convient d'observer certaines conditions : en effet, le déséquilibre du Compte Administratif ne doit pas dépasser 10% des recettes réelles de fonctionnement. S'il est égal ou supérieur à 10%, le Préfet saisit la Chambre Régionale des Comptes qui, après vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses, propose à la collectivité les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

**Toutefois, le service du Contrôle Budgétaire de la Préfecture attire l'attention sur le fait qu'un déficit de fonctionnement de clôture peut être considéré comme un indice de mauvaise situation financière, même si il excite un excédent global de clôture. De plus, un déficit constaté au CA doit être reporté et régularisé sur l'exercice suivant.**

**Hypothèse n°2 - Reversement de l'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement**

En 2013, la question d'un possible reversement entre les deux sections s'était posée. A l'époque, les démarches n'avaient pas pu aboutir car le SIRÉ ne présentait aucune des trois conditions requises fixées à l'article D2311-14 du CGCT (1- Produit de cession immobilières d'un legs - 2- Produit de vente d'un placement budgétaire - 3- Excédant résultant de la dotation complémentaire).

En novembre 2015, le décret n° 2015-1546 est venu modifier cet article et prévoit que « *en raison de circonstances exceptionnelles et motivées, la collectivité peut solliciter une décision conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités locales, qui peut porter sur un ou plusieurs exercices, afin de reprendre l'excédent prévisionnel de la section d'investissement en section de fonctionnement dès le vote du budget primitif.* »

**A ce jour, les services de la Trésorerie et de la Préfecture doivent apporter des précisions pour déterminer si la situation du SIRÉ est éligible à une telle dérogation et communiquer les démarches à entreprendre et documents à produire.**

**Un premier échange avec la Préfecture indique qu'une demande de dérogation ne pourrait aboutir avant plusieurs mois car après la demande motivée de la collectivité, une analyse financière doit être engagée par la DGFIP et un courrier du Préfet doit être rédigé à l'attention du Ministère.**

**Des précisions seront apportées ultérieurement par la Préfecture.**

**Echelonnement de la participation des communes**

Jusqu'alors, la participation des communes faisait l'objet de l'émission d'un seul titre de recette après le vote du budget.

Considérant la trésorerie du SIRE générée par l'excédent global, il peut être envisagé de prévoir 1 ou 2 versements en cours d'année et un versement final fin décembre qui serait calculé au plus juste des dépenses réelles de fonctionnement.

**Les modalités des versements devront être indiquées sur la délibération fixant le montant de la participation des communes.**

\*\*\*\*\*

## **1. Compte de Gestion 2016**

Les contrôles effectués sur le Compte de Gestion ne font apparaître aucune anomalie et il est en accord avec le Compte Administratif de l'exercice 2015.

***Délibération n° 2016.05 adoptée à l'unanimité***

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION**  
**Budget 2015**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,

Après avoir entendu Madame la Présidente, il est proposé au comité syndical d'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

**D'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015.**

## 2. Compte Administratif 2015

Il est procédé à la lecture du Compte Administratif 2015. Il est en accord avec le Compte de Gestion 2015 proposé par le Receveur et se présente comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT - Dépenses</b>		
	Voté 2015	Réalisé 2015
60611 Eau	9 600,00 €	10 323,66 €
60612 Energie - électricité	13 800,00 €	13 466,22 €
60622 Carburants	3 950,00 €	3 190,18 €
60623 Alimentation	663 000,00 €	647 637,49 €
60624 Pduits de traitement	500,00 €	458,20 €
60628 Autres fournitures non stockées	10 150,00 €	7 959,07 €
60631 Fournitures d'entretien	0,00 €	0,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	7 700,00 €	3 034,93 €
60636 Vêtements de travail	1 250,00 €	667,07 €
6064 Fournitures administratives	3 800,00 €	2 956,71 €
6065 Livres, disques, cassettes	500,00 €	348,52 €
6067 Fournitures scolaires	800,00 €	215,40 €
6068 Autres matières et fournitures	1 500,00 €	1 281,28 €
611 Contrats prestat° services	0,00 €	0,00 €
6135 Locations mobilières	3 300,00 €	1 138,85 €
61521 Entretien de terrains	8 250,00 €	9 239,34 €
61522 Entretien de bâtiments	16 000,00 €	16 383,65 €
61523 Entretien voies et réseaux	19 800,00 €	10 634,82 €
61551 Entretien matériel roulant	1 310,00 €	881,74 €
61558 Entretien autres bien mobiliers	38 000,00 €	31 324,30 €
6156 Maintenance	9 900,00 €	9 420,86 €
616 Primes d'assurance	11 200,00 €	9 585,49 €
6182 Documentation générale et technique	6 800,00 €	6 301,34 €
6184 Versements à des org. de formation	12 800,00 €	11 444,00 €
6188 Autres frais divers	400,00 €	732,29 €
6225 Indemnité comptable ou régisseur	548,00 €	320,00 €
6226 Honoraires	1 500,00 €	3 306,64 €
6228 Divers	1 300,00 €	1 116,09 €
6231 Annonces et insertions	1 000,00 €	344,29 €
6232 Fêtes et cérémonies	4 300,00 €	3 245,34 €
6237 Publications	2 000,00 €	2 037,00 €
6248 Frais de transport	390 000,00 €	377 350,24 €
6251 Voyages et déplacements	60 000,00 €	40 653,00 €
6256 Missions	350,00 €	0,00 €
6261 Frais d'affranchissement	2 050,00 €	2 047,31 €
6262 Frais de télécommunications	5 200,00 €	4 712,14 €
627 Services bancaires et assimil	0,00 €	10,00 €
6281 Concours divers	6 100,00 €	5 637,90 €
62878 Remboursements de frais	85 000,00 €	107 140,63 €
<b>Total Chapitre 11 "Charges générales"</b>	<b>1 403 658,00 €</b>	<b>1 346 545,99 €</b>
6331 Versement de transport	6 400,00 €	6 019,52 €
6332 Cotisations au FNAL	2 800,00 €	1 918,68 €
6336 Cotisations CNFPT - CIG	7 000,00 €	6 665,12 €

64111 Rémunération principale (FPT)	276 000,00 €	304 209,49 €
64112 NBI, supplément familial	16 000,00 €	13 574,51 €
64118 Autres indemnités (FPT)	52 000,00 €	50 105,28 €
64131 Rémunération (non FPT)	90 000,00 €	70 246,82 €
64138 Autres indemnités (non FPT)	9 500,00 €	6 889,37 €
6417 Rémunérations des apprentis	0,00 €	0,00 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	80 500,00 €	74 983,89 €
6453 Cotisations caisses de retraite	91 000,00 €	100 872,68 €
6454 Cotisations Assedic	7 000,00 €	4 618,96 €
6455 Cotisations assurance du personnel	32 700,00 €	30 640,20 €
6457 Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00 €	0,00 €
6458 Cotisations autres organismes	4 500,00 €	3 979,22 €
6475 Médecine du travail	1 750,00 €	732,00 €
64832 Fonds de compensations CPA	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 12 "Charges du personnel"</b>	<b>677 150,00 €</b>	<b>675 455,74 €</b>
22 Dépenses imprévues	3 997,03 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 022 "Dépenses imprévues Fonct."</b>	<b>3 997,03 €</b>	<b>0,00 €</b>
23 Virement à la section Investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 023 "Virement section Invest."</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
6811 Dot. Amortissements	151 028,29 €	151 028,29 €
<b>Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre section"</b>	<b>151 028,29 €</b>	<b>151 028,29 €</b>
6531 Indemnités des élus	18 000,00 €	17 781,48 €
6533 Cotisations retraite des élus	1 400,00 €	1 106,91 €
6534 Cot.séc.social part patr.élus	5 600,00 €	5 013,68 €
6541 Créances admises en non-valeur	600,00 €	0,00 €
65737 Subv. autres étab. publics locaux	7 500,00 €	5 600,00 €
65738 Subv. autres organismes publics	100,00 €	0,00 €
6574 Subv. fonctionnement organismes de droit privé	3 500,00 €	3 550,00 €
<b>Total Chapitre 65 "Aut. charges gestion"</b>	<b>36 700,00 €</b>	<b>33 052,07 €</b>
66111 Intérêts réglés à l'échéance	42 947,74 €	42 947,74 €
66112 ICNE rattachés	-883,68 €	-883,68 €
<b>Total Chapitre 66 "Charges financières"</b>	<b>42 064,06 €</b>	<b>42 064,06 €</b>
673 Titres annulés (exercices antérieurs)	1 000,00 €	170,00 €
<b>Total Chapitre 67 "Charges exceptionnelles"</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>170,00 €</b>
<b>Total Dépenses de Fonctionnement :</b>	<b>2 315 597,38 €</b>	<b>2 248 316,15 €</b>

FONCTIONNEMENT - Recettes		
	Voté 2015	Réalisés 2015
002 Excédent antérieur reporté Fonct.	499 262,64 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 002 "Excédent antérieur Fonct."</b>	<b>499 262,64 €</b>	<b>0,00 €</b>
6419 Remb. sur rémunérations	0,00 €	11 855,87 €
6459 Remb. sur rémunérations	0,00 €	0,00 €
6479 Remb. autres charges sociales	0,00 €	5 863,21 €
<b>Total Chapitre 013 "Atténuations de charges"</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 719,08 €</b>
777 Subv. transférées au résultat	66 795,00 €	66 795,00 €
<b>Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre sections"</b>	<b>66 795,00 €</b>	<b>66 795,00 €</b>
70631 Redevances à caractère sportif	0,00 €	0,00 €
70632 Redevances à caractère de loisirs	23 000,00 €	17 052,17 €
7066 Redevances pour services à caractère social	109 000,00 €	113 208,18 €
7067 Redevances services périscolaires	614 000,00 €	622 991,32 €
70688 Autres prestations de services	40 000,00 €	39 153,79 €
70878 Remb. par autres redevables	50 000,00 €	53 452,53 €
<b>Total Chapitre 70 "Produits des services"</b>	<b>836 000,00 €</b>	<b>845 857,99 €</b>
73111 Contributions directes	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 73 "Impôts et taxes"</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
74718 Autres subventions	220 000,00 €	221 148,57 €
7473 Subvention du Département	25 000,00 €	25 278,00 €
74748 Particip des communes	450 839,74 €	450 839,73 €
7478 Subvention autres organismes (CAFY)	210 000,00 €	245 712,74 €

7488 Autres attributions et participations	1 500,00 €	1 823,83 €
<b>Total Chapitre 74 "Subventions"</b>	<b>907 339,74 €</b>	<b>944 802,87 €</b>
752 Revenus sur immeubles	6 200,00 €	6 278,42 €
758 Prod. Divers de gest <sup>o</sup> courante	0,00 €	345,07 €
<b>Total Chapitre 75 "Autres prdts gestion courante"</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>6 623,49 €</b>
7718 Autres produits except. Gestion	0,00 €	18,88 €
7788 Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 77 "Produits exceptionnels"</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18,88 €</b>
<b>Total Recettes de Fonctionnement :</b>	<b>2 315 597,38 €</b>	<b>1 881 817,31 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>		
	Voté 2015	Réalisés 2015
020 Dépenses imprévues	13 336,29 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 020 "Dépenses imprévues Invest."</b>	<b>13 336,29 €</b>	<b>0,00 €</b>
13911 Etat et établissements nationaux	8 567,00 €	8 567,00 €
13912 Régions	33 687,00 €	33 687,00 €
13913 Départements	19 524,00 €	19 524,00 €
13918 Autres	4 166,00 €	4 166,00 €
13931 Dotat <sup>o</sup> équipt territoires ruraux	851,00 €	851,00 €
<b>Total Chapitre 040 "Opération d'ordre entre section"</b>	<b>66 795,00 €</b>	<b>66 795,00 €</b>
1641 Emprunts	97 334,00 €	97 334,00 €
<b>Total Chapitre 16 "Remb. d'emprunts"</b>	<b>97 334,00 €</b>	<b>97 334,00 €</b>
2031 Frais d'études	126 000,00 €	20 028,00 €
2051 Concessions et droits similaires	5 000,00 €	942,00 €
<b>Total Chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"</b>	<b>131 000,00 €</b>	<b>20 970,00 €</b>
2111 Terrains nus	30 000,00 €	0,00 €
2128 Agencements et aménagements	30 000,00 €	0,00 €
2135 Installations générales	40 500,00 €	14 934,50 €
2138 Autres constructions	20 000,00 €	0,00 €
2145 Const. Intallations générales	35 000,00 €	23 535,84 €
2151 Réseaux de voirie	40 000,00 €	0,00 €
2152 Installations de voirie	50 000,00 €	1 725,00 €
2158 Autres matériels et outillage	15 000,00 €	403,30 €
21784 Mobilier	0,00 €	739,43 €
2183 Matériel de bureau et informatique	7 000,00 €	3 333,11 €
2184 Mobilier	10 000,00 €	2 723,88 €
2188 Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €	299,00 €
<b>Total Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"</b>	<b>292 500,00 €</b>	<b>47 694,06 €</b>
<b>Total Dépenses d'Investissement :</b>	<b>600 965,29 €</b>	<b>232 793,06 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - Recettes</b>		
	Voté 2015	Réalisés 2015
001 Solde d'exécution d'Invest. Reporté	448 947,30 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 001 "Solde d'exécution d'Invest."</b>	<b>448 947,30 €</b>	<b>0,00 €</b>
021 Virement de la section Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 021 "Virement de la section Fonct."</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
28031 Amort. frais d'études	3 000,00 €	3 000,00 €
2805 Amort. concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €
28121 Amort. Des plantations	84,00 €	84,00 €
28128 Amort. autres aménagements de terrains	1 697,00 €	1 697,00 €
28135 Amort. constructions & installations générales	85 993,50 €	85 993,50 €
28145 Amort. constructions sur sol d'autrui	28 148,00 €	28 148,00 €
28151 Amort. Des réseaux de voirie	4 028,00 €	4 028,00 €
28152 Amort. installations de voirie	9 334,00 €	9 334,00 €
281568 Amort. autres matériel incendie	211,00 €	211,00 €
28158 Amort. autres matériels techniques	6 730,49 €	6 730,49 €
28183 Amort. matériels de bureau et informatique	537,00 €	537,00 €
28184 Mobilier	711,00 €	711,00 €
28188 Amort. autres immobilisations corporelles	10 554,30 €	10 554,30 €
<b>Total Chapitre 040 " Opérations d'ordre entre section"</b>	<b>151 028,29 €</b>	<b>151 028,29 €</b>

10222 FCTVA	989,70 €	1 021,00 €
<b>Total Chapitre 10 "Dotations, fonds divers, réserves"</b>	<b>989,70 €</b>	<b>1 021,00 €</b>
<b>Total Recettes d'Investissement :</b>	<b>600 965,29 €</b>	<b>152 049,29 €</b>

Soit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 248 316,15 €	232 793,06 €
Recettes	1 881 817,31 €	152 049,29 €
Résultats par section	-366 498,84 €	- 80 743,77 €
Résultats antérieurs	499 262,64 €	448 947,30 €
<b>Résultats cumulés par section</b>	<b>132 763,80 €</b>	<b>368 203,53 €</b>
	<b>500 967,33 €</b>	

Madame la Présidente s'étant retirée, Monsieur MULLER, 1er Vice-président du SIRÉ, présente au vote le Compte Administratif 2015.

*Avis favorable du Bureau Syndical*

*Délibération n° 2016.06 adoptée à l'unanimité*

### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil syndical en date du 30 mars 2015 approuvant le budget primitif,

Considérant que le Conseil Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,

Considérant que pour ce faire, la Présidente a quittée la séance et été remplacée par M. MULLER, 1<sup>er</sup> Vice-président,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après avoir entendu Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, il est proposé au conseil syndical d'adopter le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 248 316,15 €	232 793,06 €
Recettes	1 881 817,31 €	152 049,29 €
Résultats/section	- 366 498,84 €	- 80 743,77 €
Résultats antérieurs	499 262,64 €	448 947,30 €
<b>Résultats cumulés/section</b>	<b>132 763,80 €</b>	<b>368 203,53 €</b>
	<b>500 967,33 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

**D'adopter le compte administratif de l'exercice 2015.**

Madame DI BERNARDO rejoint l'assemblée et reprend la présidence

### 3. Affectation des résultats 2015 sur 2016

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2015, soit 500 967,33 € somme suit :

- Affectation à l'excédent reporté section Fonctionnement : 132 763,80 €
- Affectation à l'excédent reporté section Investissement : 368 203,53 €

*Avis favorable du Bureau Syndical*

*Délibération n° 2016.07 adoptée à l'unanimité*

## AFFECTATION DU RESULTAT M14 Année 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Après avoir entendu Madame la Présidente, après avis favorable du bureau, il est proposé au conseil syndical d'affecter le résultat 2015, comme suit :

<b>Affectation à l'excédent reporté ligne 002 Fonctionnement</b>	<b>132 763,80 €</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté ligne 001 Investissement</b>	<b>368 203,53 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

**D'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme exposé.**

### 4. Budget Primitif 2016 – Participation financière des Communes

Il est procédé à la lecture du document « Proposition de Budget 2016 » sur lequel le budget général est présenté section par section et article par article.

Madame la Présidente informe les membres que les participations des communes sont calculées différemment suivant les services du SIRE :

- Petite enfance : au nombre d'enfants accueillis
- Transport : au nombre d'usagers
- Restauration : au nombre de convives
- Collège : au nombre d'élèves
- La déchetterie et autres services : au nombre d'habitants

Les contributions des 3 communes du SIRE pour le budget 2016 s'élèvent à 878 266,74 € et se répartissent comme suit :

	Épône	La Falaise	Mézières
Petite Enfance	316 115,95 €	7 710,15 €	123 362,32 €
Transport Scolaire	56 905,23 €	0,00 €	58 494,77 €
Restauration collective	16 661,72 €	1 879,14 €	12 089,14 €
Parc Relais	10 973,00 €	1 005,77 €	6 151,99 €
Collège	40 816,40 €	4 117,98 €	24 465,62 €
Déchetterie	8 958,72 €	821,15 €	5 022,69 €
Siège	110 581,77 €	10 135,82 €	61 997,42 €
<b>SOIT PAR COMMUNE</b>	<b>561 012,80 €</b>	<b>25 670,00 €</b>	<b>291 583,94 €</b>
	<b>878 266,74 €</b>		

Considérant le résultat cumulé de l'année 2015, il est proposé de diminuer la participation des communes d'un montant de 134 000,00€ permettant ainsi d'atténuer les participations 2016 comme suit :

Atténuation par habitant (10 816)	-12,39 €
Épône (6 546)	-81 098,74 €
La Falaise (600)	-7 433,43 €
Mézières-sur-Seine (3 670)	-45 467,83 €

Soit la participation des communes suivante :

	Épône	La Falaise	Mézières
<b>Participations calculées</b>	<b>561 012,80 €</b>	<b>25 670,00 €</b>	<b>291 583,94 €</b>
Atténuations proposées	- 81 098,74 €	- 7 433,43 €	- 45 467,83 €
<b>Participations atténuées</b>	<b>479 914,06 €</b>	<b>18 236,57 €</b>	<b>246 116,11 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>744 266,74 €</b>		

Madame la Présidente propose de déterminer les périodes et le pourcentage des différentes échéances qui seront adressées aux communes.

Les Membres présents fixent : 30% au mois de mai – 30% au mois de septembre – le solde en décembre.

*Budget Primitif 2016 voté à l'unanimité :*

- *Section de fonctionnement équilibrée pour 2 265 455,54 €*
- *Section d'investissement équilibré pour 533 273,12 €*

FONCTIONNEMENT - Dépenses		
	Proposé 2016	Réalisé 2015
60611 Eau	10 700,00 €	10 323,66 €
60612 Energie - électricité	14 000,00 €	13 466,22 €
60622 Carburants	3 400,00 €	3 190,18 €
60623 Alimentation	641 000,00 €	647 637,49 €
60624 Pduits de traitement	500,00 €	458,20 €
60628 Autres fournitures non stockées	7 200,00 €	7 959,07 €
60632 Fournitures de petit équipement	3 200,00 €	3 034,93 €
60636 Vêtements de travail	800,00 €	667,07 €
6064 Fournitures administratives	3 200,00 €	2 956,71 €
6065 Livres, disques, cassettes	350,00 €	348,52 €
6067 Fournitures scolaires	770,00 €	215,40 €
6068 Autres matières et fournitures	1 300,00 €	1 281,28 €
6135 Locations mobilières	3 800,00 €	1 138,85 €
61521 Entretien de terrains	8 350,00 €	9 239,34 €
61522 Entretien de bâtiments	15 000,00 €	16 383,65 €
61523 Entretien voies et réseaux	15 000,00 €	10 634,82 €
61551 Entretien matériel roulant	1 000,00 €	881,74 €
61558 Entretien autres matériels	26 700,00 €	31 324,30 €
6156 Maintenance	8 780,00 €	9 420,86 €
616 Primes d'assurance	10 300,00 €	9 585,49 €
6182 Documentation générale et technique	6 450,00 €	6 301,34 €
6184 Versements à des org. de formation	1 500,00 €	11 444,00 €
6188 Autres frais divers	10 000,00 €	732,29 €
6225 Indemnité comptable ou régisseur	330,00 €	320,00 €
6226 Honoraires	3 800,00 €	3 306,64 €
6228 Divers	1 300,00 €	1 116,09 €
6231 Annonces et insertions	1 200,00 €	344,29 €
6232 Fêtes et cérémonies	3 300,00 €	3 245,34 €
6237 Publications	1 350,00 €	2 037,00 €
6248 Frais de transport	383 000,00 €	377 350,24 €
6251 Voyages et déplacements	50 000,00 €	40 653,00 €
6256 Missions	0,00 €	0,00 €
6261 Frais d'affranchissement	2 310,00 €	2 047,31 €
6262 Frais de télécommunications	5 050,00 €	4 712,14 €
627 Services bancaires et assimil	10,00 €	10,00 €
6281 Concours divers	5 700,00 €	5 637,90 €
62878 Remboursements de frais	68 000,00 €	107 140,63 €
<b>Total Chapitre 11 "Charges générales"</b>	<b>1 318 650,00 €</b>	<b>1 346 545,99 €</b>
6331 Versement de transport	6 400,00 €	6 019,52 €
6332 Cotisations au FNAL	2 100,00 €	1 918,68 €
6336 Cotisations CNFPT - CIG	7 000,00 €	6 665,12 €
64111 Rémunération principale (FPT)	309 000,00 €	304 209,49 €
64112 NBI, supplément familial	13 900,00 €	13 574,51 €
64118 Autres indemnités (FPT)	52 700,00 €	50 105,28 €
64131 Rémunération (non FPT)	82 000,00 €	70 246,82 €

64138	Autres indemnités (non FPT)	7 000,00 €	6 889,37 €
6417	Rémunérations des apprentis	0,00 €	0,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	79 500,00 €	74 983,89 €
6453	Cotisations caisses de retraite	103 500,00 €	100 872,68 €
6454	Cotisations Assedic	5 500,00 €	4 618,96 €
6455	Cotisations assurance du personnel	30 700,00 €	30 640,20 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00 €	0,00 €
6458	Cotisations autres organismes (CNAS)	4 250,00 €	3 979,22 €
6475	Médecine du travail	1 365,00 €	732,00 €
64832	Fonds de compensations CPA	0,00 €	0,00 €
6488	Autres charges	350,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 12 "Charges du personnel"</b>		<b>705 265,00 €</b>	<b>675 455,74 €</b>
22	Dépenses imprévues (maxi 7,5% des dépenses réelles prévues)	2 891,90 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 022 "Dépenses imprévues Fonct."</b>		<b>2 891,90 €</b>	<b>0,00 €</b>
23	Virement à la section Investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 023 "Virement section Invest."</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
6811	Dot. Amortissements	163 719,59 €	151 028,29 €
<b>Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre section"</b>		<b>163 719,59 €</b>	<b>151 028,29 €</b>
6531	Indemnités des élus	18 000,00 €	17 781,48 €
6533	Cotisations retraite des élus	1 300,00 €	1 106,91 €
6534	Cot.séc.sociale part part. élus	5 200,00 €	5 013,68 €
6541	Créances admises en non-valeur	600,00 €	0,00 €
65737	Autres EPL	7 500,00 €	5 600,00 €
65738	Subv. autres organismes publics	100,00 €	0,00 €
6574	Subv. fonctionnement organismes de droit privé	3 000,00 €	3 550,00 €
<b>Total Chapitre 65 "Aut. charges gestion"</b>		<b>35 700,00 €</b>	<b>33 052,07 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	39 147,27 €	42 947,74 €
66112	ICNE rattachés	-918,22 €	-883,68 €
<b>Total Chapitre 66 "Charges financières"</b>		<b>38 229,05 €</b>	<b>42 064,06 €</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	1 000,00 €	170,00 €
<b>Total Chapitre 67 "Charges exceptionnelles"</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>170,00 €</b>
<b>Total Dépenses de Fonctionnement :</b>		<b>2 265 455,54 €</b>	<b>2 248 316,15 €</b>

FONCTIONNEMENT - Recettes			
	Proposé 2016	Réalisé 2015	
002	Excédent antérieur reporté Fonct.	132 763,80 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 002 "Excédent antérieur Fonct."</b>		<b>132 763,80 €</b>	<b>0,00 €</b>
6419	Remb. sur rémunérations	18 700,00 €	11 855,87 €
6459	Rem. Sur charges sécurité sociale	0,00 €	0,00 €
6459	Remb. sur charges sécurité sociale	0,00 €	5 863,21 €
<b>Total Chapitre 013 "Atténuations de charges"</b>		<b>18 700,00 €</b>	<b>17 719,08 €</b>
777	Subv. transférées au résultat	66 795,00 €	66 795,00 €
<b>Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre sections"</b>		<b>66 795,00 €</b>	<b>66 795,00 €</b>
70631	Redevances à caractère sportif	0,00 €	0,00 €
70632	Redevances à caractère de loisirs	30 000,00 €	17 052,17 €
7066	Redevances pour services à caractère social	110 000,00 €	113 208,18 €
7067	Redevances services périscolaires	590 450,00 €	622 991,32 €
70688	Autres prestations de services	40 000,00 €	39 153,79 €
70878	Remb. par autres redevables	50 000,00 €	53 452,53 €
<b>Total Chapitre 70 "Produits des services"</b>		<b>820 450,00 €</b>	<b>845 857,99 €</b>
7311	Contributions directes	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 73 "Impôts et taxes"</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
74718	Autres subventions	220 000,00 €	221 148,57 €
7473	Subvention du Département	25 000,00 €	25 278,00 €
<b>74748</b>	<b>Participation des autres communes</b>	<b>744 266,74 €</b>	<b>450 839,73 €</b>
7478	Subvention autres organismes (CAFY)	230 000,00 €	245 712,74 €
7488	Autres attributions et participations	1 200,00 €	1 823,83 €
<b>Total Chapitre 74 "Subventions"</b>		<b>1 220 466,74 €</b>	<b>944 802,87 €</b>
752	Loyer	6 280,00 €	6 278,42 €
758	Prod. Divers de gest° courante	0,00 €	345,07 €
<b>Total Chapitre 75 "Autres prdts gestion courante"</b>		<b>6 280,00 €</b>	<b>6 623,49 €</b>
7718	Autres produits except. Gestion	0,00 €	18,88 €

<b>Total Chapitre 77 "Produits exceptionnels"</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18,88 €</b>
<b>Total Recettes de Fonctionnement :</b>	<b>2 265 455,54 €</b>	<b>1 881 817,31 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>		
	Proposé 2016	Réalisé 2015
020 Dépenses imprévues (maxi 7,5% des dépenses réelles prévues)	21 843,65 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 020 "Dépenses imprévues Invest."</b>	<b>21 843,65 €</b>	<b>0,00 €</b>
13911 Etat et établissements nationaux	8 567,00 €	8 567,00 €
13912 Régions	33 687,00 €	33 687,00 €
13913 Départements	19 524,00 €	19 524,00 €
13918 Autres	4 166,00 €	4 166,00 €
13931 DGE	851,00 €	851,00 €
<b>Total Chapitre 040 "Opérations d'ordre entre section"</b>	<b>66 795,00 €</b>	<b>66 795,00 €</b>
1641 Emprunts	101 134,47 €	97 334,00 €
<b>Total Chapitre 16 "Remb. d'emprunts"</b>	<b>101 134,47 €</b>	<b>97 334,00 €</b>
2031 Frais d'étude	20 000,00 €	20 028,00 €
2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences...	5 000,00 €	942,00 €
<b>Total Chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>20 970,00 €</b>
2111 Acquisition de terrains	0,00 €	0,00 €
2128 Agencements et aménagements	5 000,00 €	0,00 €
2135 Installations générales	222 500,00 €	14 934,50 €
2138 Autres constructions	0,00 €	0,00 €
2145 Const. s/sol d'autrui - Installations générales	20 000,00 €	23 535,84 €
2151 Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €
2152 Installations de voirie	1 000,00 €	1 725,00 €
2158 Autres matériels et outillages	1 000,00 €	403,30 €
21784 Mobilier	0,00 €	739,43 €
2183 Matériel de bureau et informatique	7 000,00 €	3 333,11 €
2184 Mobilier	2 000,00 €	2 723,88 €
2188 Autres immobilisations corporelles	60 000,00 €	299,00 €
<b>Total Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"</b>	<b>318 500,00 €</b>	<b>47 694,06 €</b>
<b>Total Dépenses d'Investissement :</b>	<b>533 273,12 €</b>	<b>232 793,06 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - Recettes</b>		
	Proposé 2016	Réalisé 2015
001 Solde d'exécution d'Invest. Reporté	368 203,53 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 001 "Solde d'exécution d'Invest."</b>	<b>368 203,53 €</b>	<b>0,00 €</b>
021 Virement de la section Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre 021 "Virement de la section Fonct."</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
28031 Amort. frais d'études	13 014,00 €	3 000,00 €
28051 Amort. concessions et droits similaires	471,00 €	0,00 €
28121 Amort. plantations d'arbres	84,00 €	84,00 €
28128 Amort. autres aménagements de terrains	1 697,00 €	1 697,00 €
28135 Amort. constructions & installations générales	87 072,50 €	85 993,50 €
28145 Amort. constructions sur sol d'autrui	29 717,00 €	28 148,00 €
28151 Amort. réseaux de voirie	4 028,00 €	4 028,00 €
28152 Amort. installations de voirie	9 506,00 €	9 334,00 €
281568 Autre matériel incendie	211,00 €	211,00 €
28158 Amort. autres matériels techniques	5 151,81 €	6 730,49 €
28183 Amort. matériel de bureau et informatique	1 242,83 €	537,00 €
28184 Amort. mobilier	1 056,00 €	711,00 €
28188 Amort. autres immobilisations corporelles	10 468,45 €	10 554,30 €
<b>Total Chapitre 040 " Opérations d'ordre entre section"</b>	<b>163 719,59 €</b>	<b>151 028,29 €</b>
10222 FCTVA	1 350,00 €	1 021,00 €
<b>Total Chapitre 10 "Dotations, fonds divers, réserves"</b>	<b>1 350,00 €</b>	<b>1 021,00 €</b>
<b>Total Recettes d'Investissement :</b>	<b>533 273,12 €</b>	<b>152 049,29 €</b>

Délibération n° 2016.08 adoptée à l'unanimité

## BUDGET PRIMITIF 2016 Participations des Communes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment Ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L.2343-2,  
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Le Conseil Syndical entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République le 7 mars 2016,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

**D'adopter le Budget Primitif 2015, arrêté comme suit :**

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	2 265 455,54 €	533 273,12 €	2 798 728,66 €
Recettes	2 265 455,54 €	533 273,12 €	2 798 728,66 €

Précise que :

- Les contributions des communes se répartissent comme suit :

	Épône	La Falaise	Mézières
Participations 2016	479 914,06 €	18 236,57 €	246 116,11 €
	744 266,74 €		

- les participations financières des communes seront titrées en trois échéances :  
30% en mai – 30% en septembre – solde en décembre

### 5. Colonies de vacances été 2016 – Participations financières des familles

Suite à la consultation actuellement menée, la Commission Jeunesse se réunira le 4 avril prochain pour le choix des séjours qui seront proposés pour cet été. Suite à ce choix, Mme la Présidente signera tous les documents se rapportant à cette affaire.

Considérant les délais nécessaires à la communication et aux inscriptions, il convient de déterminer dès maintenant le mode de calcul des quotients familiaux ainsi que le pourcentage des participations des familles.

Les années précédentes, il avait été décidé les participations suivantes :

Tranches	Déterminations du Quotient Familial : <u>Revenu Fiscal Référence N-1 + alloc.</u> Nbre de parts	Participations familiales
SIRÉ 1	RFR.+Alloc./Nb parts < 3 500 €	20% avec un minimum à payer de 45 €. (bons C.A.F. ou autres aides non compris)
SIRÉ 2	3 501 € <= RFR+Alloc./Nb parts < 7 000 €	30 %
SIRÉ 3	7 001 € <= RFR+Alloc./Nb parts < 10 500 €	40 %
SIRÉ 4	10 501 € <= RFR+Alloc./Nb parts < 14 000 €	50 %
SIRÉ 5	14 001 € <= RFR+Alloc./Nb parts	60 %
SIRÉ 6	Extra Muros	100 %

Précisant que :

- L'inscription de 2 enfants d'une même fratrie donne lieu à l'application d'une réduction de 25 % sur le séjour le plus coûteux,
- L'inscription de 3 enfants d'une même fratrie donne lieu à l'application d'une réduction de 25% sur les deux séjours les plus coûteux,
- L'inscription d'enfants extra SIRÉ est possible dans la limite des places disponibles et donne lieu à l'application de la tarification SIRÉ6 sauf pour les enfants du personnel du SIRÉ.
- Les règlements peuvent être échelonnés sur 1, 2 ou 3 mois (juin/juillet ou juin/juillet/août).

Il est proposé de revoir le pourcentage des participations familiales sans pénaliser les tranches inférieures de la grille. Après débat, il est décidé d'ajouter une tranche pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 16 001€ pour lesquelles la participation demandée représentera 70% du prix du séjour. Soit les quotients et taux de participations suivants :

Tranches	Déterminations du Quotient Familial : <u>Revenu Fiscal Référence N-1 + alloc.</u> Nbre de parts	Participations familiales
SIRÉ1	RFR.+Alloc./Nb parts inférieur 3 500 €	20% avec un minimum à payer de 45 €. <i>(bons C.A.F. ou autres aides non compris)</i>
SIRÉ2	RFR+Alloc./Nb parts entre 3 501 € et 7 000 €	30 %
SIRÉ3	RFR+Alloc./Nb parts entre 7 001 € et 10 500 €	40 %
SIRÉ4	RFR+Alloc./Nb parts entre 10 501 € et 14 000 €	50 %
SIRÉ5	RFR+Alloc./Nb parts entre 14 001 € et 16 000 €	60 %
SIRE 6	RFR+Alloc./Nb parts supérieur à 16 001 €	70 %
SIRÉ7	Extra Muros	100 %

Les modalités de dégressivité et de règlement sont maintenues à l'identique.

*Délibération n° 2016.09 adoptée à l'unanimité*

## COLONIES DE VACANCES 2016 Participations financières des familles

Madame la Présidente informe les membres présents que dans le cadre de l'organisation des colonies de vacances de l'été 2016, une consultation est actuellement menée selon la procédure adaptée. Après étude des offres reçues et le choix des séjours par la Commission Jeunesse, Madame la Présidente signera tous les documents se rapportant à cette affaire.

Il convient préalablement de déterminer le mode de calcul des quotients familiaux ainsi que le pourcentage des participations des familles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :**

**Détermine les quotients familiaux et les pourcentages des participations familiales comme suit :**

Tranches	Déterminations du Quotient Familial : <u>Revenu Fiscal Référence N-1 + alloc.</u> Nbre de parts	Participations familiales
SIRÉ1	RFR.+Alloc./Nb parts inférieur 3 500 €	20% avec un minimum à payer de 45 €. <i>(bons C.A.F. ou autres aides non compris)</i>
SIRÉ2	RFR+Alloc./Nb parts entre 3 501 € et 7 000 €	30 %
SIRÉ3	RFR+Alloc./Nb parts entre 7 001 € et 10 500 €	40 %
SIRÉ4	RFR+Alloc./Nb parts entre 10 501 € et 14 000 €	50 %
SIRÉ5	RFR+Alloc./Nb parts entre 14 001 € et 16 000 €	60 %
SIRE 6	RFR+Alloc./Nb parts supérieur à 16 001 €	70 %
SIRÉ7	Extra Muros	100 %

**Précise que :**

- L'inscription de 2 enfants d'une même fratrie donnera lieu à l'application d'une réduction de 25% sur le séjour le plus coûteux.
- L'inscription de 3 enfants d'une même fratrie donnera lieu à l'application d'une réduction de 25% sur les 2 séjours les plus coûteux.
- L'inscription d'enfants extra-SIRÉ est possible dans la limite des places disponibles et donnera lieu à l'application de la tarification SIRÉ 6 (sauf enfants du personnel du SIRÉ).
- Les règlements seront échelonnés sur 1, 2 ou 3 mois (juin/juillet ou juin/juillet/août) et les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2014 - Article 6251.

## Questions orales

### **Prochaines réunions du Syndicat :**

La Commission d'appel d'Offre se réunira le 14 avril prochain pour la restauration collective. Il convient de fixer une date pour présenter l'offre retenue au Comité syndical.

Les dates retenues sont : - **Bureau Syndical le lundi 18 avril 2016 à 18h 30**

- **Conseil Syndical le lundi 2 mai 2016 à 18h30**

Comme chaque année, la Commission petite enfance, composée des trois Maires et des directrices de la structure, doit se tenir au mois de mai pour l'attribution des places disponibles pour septembre 2016.

La date retenue est - **Commission petite enfance le mardi 17 mai 2016 à 9h**

SEANCE LEVEE A 20 HEURES 40